

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024
DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TARBES

Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni à l'amphi GEA,
le mercredi 19 juin 2024 à 15 h 30.

Sur quarante membres convoqués ayant voix délibérative, trente-deux sont présents en début de séance.
Deux pouvoirs sont également pris en compte, le quorum est atteint à trente-quatre voix délibératives.

DELIBERATION : Dispositif AFEMI (Aide Financière pour Etudiant en Mobilité Internationale - Année universitaire 2024/2025

L'objectif est de garantir une aide financière minimale pour accompagner les apprenants de l'Université de Technologie de Tarbes en mobilité internationale, tous financements confondus internes et externes :

- 600 euros pour les apprentis, les étudiants en stage, les étudiants en mobilité d'études free-mover (hors conventions de partenariat signées entre établissements) et les étudiants partant sur des mobilités d'études payantes (frais d'inscription) ;
- 800 euros pour les autres mobilités d'études.

L'AFEMI se compose de trois enveloppes :

- E1 : Soutien Financier Principal (SFP) ;
- E2 : Complément « Double diplôme » pour soutien à la mobilité bi diplômante ;
- E3 : Complément « Egalité-Diversité » pour soutien aux étudiants en grave difficulté financière et tout autre cas particulier nécessitant une aide financière ponctuelle.

Les membres présents délibèrent sur le dispositif AFEMI – année universitaire 2024-2025.

Votants : **34** membres ayant voix délibérative

POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour le dispositif AFEMI – année universitaire 2024-2025.

Fait à Tarbes, le 19 juin 2024

Pour le Président du Conseil d'Administration,
Antoine NUMERIS

Le Directeur
Jean-Yves FOURQUET

